

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN33

présenté par

M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gonzalez, M. Girard,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	3 350 610
Équipement des forces	3 350 610	0
TOTAUX	3 350 610	3 350 610
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement 3 350 610 d'euros de crédits sont attribués à l'action n°08-47 "Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90" du programme 146 "Équipements des forces" en les prenant sur l'action n°67 "Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH" du programme 212 "Soutien de la politique de la défense".

Les tensions sur la disponibilité des hélicoptères font que nous n'atteignons pas les objectifs en heures de vol fixés par la LPM. Il convient donc de renforcer nos investissements dans ce domaine afin d'être toujours plus opérationnel et efficace. Il faut donc faire un choix en termes d'investissement, il nous semble plus judicieux de laisser le budget des dépenses de personnel des cabinets au niveau fixé par la LPM 2022 et d'augmenter plutôt le budget des hélicoptères NH 90.

Tel est le sens de cet amendement.